



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte-rendu

1

Conseil Municipal du Mardi 10 décembre 2019 à 18h00 à la salle de la cave

Présents : Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Marielle BORT, Christiane MOINE, Jeannine CHAPELLE, Thierry BOUFFIER, Corinne CORNILLON, Rémi CHAIX.

Excusés : Emanuele DE PLANO, Gérard GINSBURGER.

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Christiane MOINE

Ouverture de la séance à 18h00

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 11 Octobre 2019

Pas de remarques ni commentaires.

Approuvé à l'unanimité.

2) Délibération n°29/ 2019 : Prise en charge des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à facturer des dépenses d'investissement du premier trimestre 2020 dans la limite maximale des montants inscrits au budget 2019 qui sont 264 000 euros au chapitre 21 et 29 685,85 euros au chapitre 23.

Cette délibération est d'autant plus importante que la commune devra payer les dépenses des travaux de la RD 81 début 2020.

Vote à l'unanimité.

3) Délibération n°30/ 2019 : Convention avec la Mutuelle Générale d'Avignon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs administrés ont demandé une mutuelle de village. Dans un premier temps, ces derniers ont été renvoyés sur la Commune de Vallabrègues qui disposait déjà d'une convention en ce sens avec La Mutuelle Générale d'Avignon, mutuelle avec laquelle la commune de Boulbon a également cocontracté.

Après contact pris auprès de la MGA, il s'avère que nos administrés ne peuvent prétendre à leur prestation aux tarifs préférentiels que si la mairie signe une convention avec l'organisme. Les administrés étant libres ensuite d'y adhérer ou pas. Par conséquent Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver la convention établie par la MGA et l'autoriser à procéder à sa signature.

Monsieur BOUFFIER demande si, pour les informations, les habitants du village pourront venir en mairie. La réponse est oui avec une communication supplémentaire par voie d'affichage et/ou boîtes aux lettres.

Vote à l'unanimité.

4) Délibération n°31/ 2019 : Convention de partenariat tripartite Département, Métropole, UGAP

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix- Marseille – Provence ont conclu une convention de partenariat tripartite avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) dans les univers « véhicules », « services », « informatique et consommables », « mobilier et équipement général » et « médical ».

Cette convention permet des tarifs très intéressants pour ceux qui y adhèrent sans aucun impact financier pour la commune.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer l'acte d'adhésion à la convention.

Vote à l'unanimité.

5) Délibération n°32/ 2019 : Rapport ACCM sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement et rapports annuels du délégataire

En l'absence de diffusion des pièces jointes les conseillers acceptent par un vote à l'unanimité de débattre de cette question.

Monsieur le Maire présente les chiffres clés et les commentaires.

S'agissant de l'eau, le niveau de perte peut surprendre. Les pertes cumulent les fuites réseaux et les utilisations non comptabilisées à savoir l'utilisation pour les besoins de la voirie des communes membres d'ACCM ou encore pour le service incendie. Pour mieux évaluer les pertes réelles des bornes incendie ont été équipées de compteurs.

S'agissant de l'assainissement, notre commune n'est concernée que par l'assainissement non collectif.

Après échanges,

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir approuver le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement de l'année 2018 ainsi que les rapports annuels du délégataire.

Vote à l'unanimité.

6) Délibération n°33/2019 : Attribution d'un fonds de concours par ACCM pour les travaux d'économies d'énergie de la mairie

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) d'accompagner les communes dans leurs efforts sur la thématique de la transition énergétique, la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues a formulé une demande de fonds de concours en date du 11 Octobre 2019 à ACCM.

ACCM propose de contribuer aux dépenses d'investissement de travaux en accordant à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues un fonds de concours de 14 568,10 € au titre de l'année 2019 pour les travaux d'économies d'énergie de la mairie.

Monsieur le Maire demande à ses conseillers de bien vouloir approuver l'attribution par ACCM, d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues d'un montant de 14 568,10 € au titre de 2019 pour les travaux d'économies d'énergie à réaliser dans la cadre des travaux dans la mairie et l'autoriser à signer la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

7) Délibération n°34/2019 : Attribution du marché n°2019-02 : aménagement de la traversée du village RD 81 (route de la mairie)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée en date du 23 septembre 2019 pour la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 81 (Route de la mairie). Ce projet a pris beaucoup de temps lié notamment aux nombreux échanges avec le service des routes du Département depuis mai 2018.

Ayant obtenu l'accord du conseil départemental pour le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage à la commune, la mairie a pu lancer les appels d'offres. Quatre offres ont été reçues et examinées. La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 22 novembre 2019 et propose de retenir la société COLAS pour un montant de **529 912,50 € HT soit 635 895,00 € TTC.**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir valider la proposition de la CAO.

Vote à l'unanimité.

8) Délibération n°35/2019 : Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a déjà délibéré sur un contrat qui prendra fin le 20 janvier 2020. Cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée, tous les investissements ayant été financés sur les seuls fonds de la collectivité, sans emprunt.

Deux investissements restent à réaliser avant fin mars 2020 : la rénovation de la mairie en cours et la réfection de la route de la mairie. Ce dernier projet dont les paiements seront étalés sur le premier trimestre 2020 peut nécessiter l'appel à une ligne de trésorerie.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil ce nouveau contrat à des conditions meilleures avec un taux à 0,65% contre un peu plus de 1% sur le contrat précédent. Cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 euros et d'une durée de 364 jours assurera les paiements des projets en cours.

Vote à l'unanimité.

9) Délibération n°36/2019 : Rapport d'activité ACCM 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le rapport d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Il rappelle en outre quelques domaines d'activités comme le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'emploi et l'insertion.

Vote à l'unanimité

10) Délibération n°37/2019 : Décision modificative n°1 exercice 2019

4

Monsieur le maire expose la nécessité de réaliser des mouvements de crédit au budget 2019 sur les chapitres 012, 014, 65, 67, 73, 16, 20 et 21.

En effet le budget est composé de 2 sections : fonctionnement et investissement. Chaque section est elle-même subdivisée en chapitres et en comptes. Un chapitre doit toujours être positif. Compte tenu des dépenses estimées dans le budget initial, il convient d'adopter une décision modificative pour corriger les chapitres comme suit :

Section Fonctionnement		
Objet	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés		+ 4 000, 00
Chapitre 014 : Atténuation de produits	- 3 000,00	
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	- 4 000,00	
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		+ 3 000,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	- 290,26 (compte 73211)	+ 290,26 (compte 731)
Total section fonctionnement :	- 7 290,26	+ 7 290, 26

Section Investissement		
Objet	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		+ 2 000,00
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		+ 20 000,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	- 22 000,00	
Total section Investissement	- 22 000,00	+ 22 000,00

Vote à l'unanimité

11) Délibération n°38/2019 : Prise de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la CA ACCM

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Une loi du 3 août 2018 impose aux communautés de communes de prendre la compétence en matière de gestion des eaux pluviales à partir du 1^{er} janvier 2020.

Compte tenu des délais très courts pour organiser cette nouvelle compétence, il conviendra d'établir une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera la gestion de la compétence de gestion des eaux pluviales à titre transitoire (quelle mission, quel coût...)

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le principe de la mise en œuvre d'une convention de gestion et l'autoriser à signer les conventions à venir avec ACCM.

Vote à l'unanimité

12) Délibération n°39/2019 : Autorisation de lancer une enquête publique unique PLU / Plans d'alignement des voies communales

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure du PLU, une enquête publique est obligatoire pour que chaque citoyen puisse venir consulter le projet et donner son avis.

Par ailleurs, des plans d'alignement des voies communales ont été réalisés pour identifier clairement la limite entre le domaine privé et les voies communales. Ces plans d'alignement sont soumis eux aussi à enquête publique.

Par conséquent, Monsieur le maire propose d'organiser une seule et même enquête publique pour les deux thématiques. Une demande a été faite auprès du tribunal pour qu'un commissaire enquêteur soit désigné.

Vote à l'unanimité

13) Questions diverses :

- Horaires de la mairie :

Les adjoints s'interrogent sur la façon de faciliter le travail du personnel administratif. Il semble que la perturbation la plus forte se situe au niveau de l'accueil téléphonique. Les adjoints proposent de fermer l'accueil téléphonique et physique de la mairie une demi-journée par semaine. Après discussion, il est décidé de **fermer l'accueil le mardi après-midi à partir du 1^{er} janvier 2020.**

- Manque d'information pour les obsèques :

Une discussion s'ouvre sur l'information systématique de la population des éventuels décès sur la commune.

La décision est prise de demander aux familles si la mairie est autorisée à diffuser l'information ou pas

Séance clôturée à 19h30